

Interprofession

[Accueil](#) / [BATIDISTRIBUTION](#) / [Organismes professionnels](#) / [FNBM](#)

3 accords de plus dans la branche négoce des matériaux de construction

La branche du négoce des matériaux de construction a récemment achevé un tour de négociation qui s'est conclu par la signature de trois accords de branche entre les différents partenaires sociaux. Deux de ces accords signés par la FNBM et la CFDT Bois Construction sont relatifs aux minima conventionnels des non-cadres et des cadres qui sont revalorisés à hauteur de +1,18% depuis le 1er avril. Le troisième accord concerne pour sa part la formation professionnelle. Quatre organisations syndicales (FO, CFTC, CGC et CFDT) ont ainsi signé, aux côtés de la FNBM, un accord-cadre relatif aux Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) de la branche du négoce des matériaux de construction. Ce texte annule et remplace le précédent accord du 13 mars 2002 et pose le cadre d'une démarche de certification et de professionnalisation initiée par la branche depuis plusieurs années, à travers la refonte des CQP en vigueur depuis 2003. Doté d'un référentiel métier et de compétences, chaque CQP est désormais modulaire, et le parcours de formation adapté au profil et à l'expérience du candidat.

Les CQP de la branche du négoce des matériaux de construction, reconnus au Répertoire National des Certifications Professionnelles, s'intègrent donc parfaitement aux nouvelles exigences voulus par le législateur en matière de formation, notamment pour ce qui concerne le Compte Personnel de Formation.